Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le : 07/12/11

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n°: A078-227806460-20111125-58014-DE-1-1\_0

# **CONSEIL GENERAL**

#### Séance du vendredi 25 novembre 2011

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu la délibération du Conseil général en date du 17 décembre 2010, portant adoption du budget primitif 2011 et de nouvelles modalités financières pour le versement des subventions,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sports entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

# APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à l'association Opus Yvelines, sise 7 avenue Jean-Jacques Rousseau à Maisons-Laffitte (78600), une subvention de fonctionnement de 2 000 € (deux mille euros) pour les éditions 2010 et 2011 du Concours international de piano d'Ile-de-France.

Décide d'attribuer à l'association Saint-Louis de Poissy, sise 12 boulevard de la Paix à Poissy (78300), une subvention de 5 000 € (cinq mille euros), pour l'organisation en 2011 de son centième anniversaire.

Décide d'attribuer à l'association « Salon du livre essartois » des Essarts-le-Roi, sise 38 rue Claude Couson aux Essarts-le-roi (78690), pour l'organisation en 2011 de la 2<sup>ème</sup> édition de son salon, une subvention de 765 € (sept cent soixante-cinq euros).

Dit que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 65 compte 6574 du budget départemental 2011.